

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA PUBLICITÉ POUR LES SITES DE JEUX



Mise à jour : le questionnaire en ligne dont il est question dans cet article est désormais clos.

L'Autorité nationale des Jeux (ANJ) lance une consultation publique sur les pratiques publicitaires des opérateurs de jeux.

À partir du 20 septembre et pour une durée de 1 mois le public a la possibilité de répondre au questionnaire en ligne "Publicité et jeux d'argent : et vous qu'en pensez-vous ?" (clôturé).

Ce questionnaire a pour objectif d'établir un état des lieux sur la perception des publicités pour les jeux d'argent et des risques qu'elles entraînent. Il fait partie de la réflexion qu'a entamée l'ANJ pour proposer des lignes directrices sur la publicité pour les jeux d'argent.

Ce travail de réflexion intervient après le matraquage publicitaire pour les sites de paris sportifs qui a eu lieu au cours de l'Euro de foot. Un matraquage qui avait largement heurté l'opinion publique et les médias alors que les paris sportifs comportent des risques d'endettement, d'isolement et d'addiction.

Pour en savoir plus sur la démarche de l'ANJ : Publicité des jeux d'argent : l'ANJ lance une large consultation publique des différentes parties prenantes.

Pour en savoir plus sur les risques des paris sportifs : [fiche paris sportifs](#).